

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-05

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit conformément à l'article 451 du *Code municipal du Québec* :

- Le conseil municipal a adopté le 11 janvier 2021 le ***Règlement numéro 2020-05 concernant la tarification de certaines interventions du service régional de sécurité incendie de La Matanie et d'autres interventions dans le domaine de la sécurité publique et de l'aide aux personnes;***
- Ce règlement abroge et remplace le ***Règlement numéro 2017-01 concernant la tarification de certaines interventions du service régional de sécurité incendie de La Matanie et d'autres interventions dans le domaine de la sécurité publique et de l'aide aux personnes;***
- Ce règlement a été adopté en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur la fiscalité municipale* et ses règlements;
- Le règlement a été déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;
- Une copie est également disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.baiedessables.ca
- Le règlement numéro 2020-05 entre en vigueur conformément à la *Loi*.

Donné à Baie-des-Sables, ce 15 janvier 2021.

Adam Coulombe
Directeur général et secrétaire-trésorier